

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 08 FEVRIER 2012

Date de convocation : 31/01/2012, d'affichage : 31/01/2012.

Conseillers en exercice : 15, présents : 09, votants : 11,

L'an deux mil douze, le 08 février à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur **SOUPLY** Patrick, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **VAILLANT** Jean-Pierre, **POULLE** Sophie, **SOUPLY** Patrick, **HULOT** Philippe, **TREFFON** Virginie, **FELIX** Jean-François, **FRENOIS** Christophe, et **DUPUIS** Jacques, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **BOURY** Chantal, **LETUPPE** Frédéric, **FORMAN** Philippe,

Etaient absents non excusés : MM. **DUBOIS** Stéphane, **MARCHAND** Jean-Claude, **POTIER** Bruno,

Avaient donné pouvoir : Mme **BOURY** Chantal à M. **VAILLANT** Jean-Pierre,
M. **FORMAN** Philippe à M. **FRENOIS** Christophe.

M. **FRENOIS** Christophe a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

PAGE 9 (OPERATION OPAH) :

Comme il était convenu avec la Communauté de Communes du Pays Hamois, l'opérateur **PAGE 9** intervient auprès du Conseil Municipal pour présenter le bilan de l'OPAH depuis le démarrage de l'opération, les nouvelles priorités de l'Agence Nationale de l'Habitat ainsi que les objectifs et échéances qui vont intervenir pour les trois prochaines années, notamment pour la commune de Muille-Villette.

Ce sont Marie **DUMUIN** de la Communauté de Communes du Pays Hamois et Monsieur **NOUBEL** de Page9 qui ont fait la présentation de ce bilan.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

TERRAIN DU CONSEIL GENERAL DE LA SOMME (parcelle section Acn°6) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cette parcelle AC n°6 devait être vendue par le Conseil Général de la Somme en 2008 à Monsieur et Madame Joao **CERQUEIRA** pour un montant de 15120 euros.

Par courrier daté du 29 décembre 2011, le Conseil Général de la Somme faisait savoir à la commune de Muille-Villette qu'après plusieurs relances effectuées auprès des intéressés et leur notaire, la vente n'avait pas été conclue.

Il était demandé dans ce même courrier si la commune faisait valoir son droit de préemption pour l'acquisition de ce terrain.

Par courrier daté du 03 janvier 2012, la commune de Muille-Villette répondait qu'elle serait intéressée par ce terrain sous condition d'en connaître sa valeur vénale estimée par le Service des domaines.

Par courrier daté du 16 janvier 2012, le Conseil Général de la Somme prévenait la commune de Muille-Villette que l'estimation était demandée auprès de France Domaine.

Par courrier du 27 janvier 2012, le Conseil Général de la Somme faisait parvenir à la commune de Muille-Villette le montant estimé soit 33 075 euros pour 945 m².

Suite à ce courrier, Monsieur le Maire a appelé les services du Conseil Général de la Somme pour leur demander si ce prix pouvait être négocié.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de faire une proposition d'achat de cette parcelle pour un montant qui se situerait entre 15 000 et 20 000 euros.

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté l'exposé du Maire, et après en avoir discuté,

Par 7 voix contre dont un pouvoir et 4 voix pour dont un pouvoir décide de ne pas faire de proposition d'achat de la parcelle Acn°6 auprès du Conseil Général de la Somme.

PROGRAMME « FISAC » : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAMOIS ET LES COMMUNES MEMBRES PARTICIPANTES (aides à l'investissement des entreprises pour la rénovation des vitrines et la modernisation de leur outil de travail) :

Vu la délibération du Conseil Municipal de Muille-Villette du 09 février 2011,

Après lecture faite de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays Hamois et les communes membres participantes concernant le programme « FISAC » Aide à l'investissement des entreprises pour la mise en valeur des vitrines, la modernisation de l'outil de travail, la sécurisation et l'accessibilité, adoptée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Hamois le 19 octobre 2012,

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, Accepte la convention du programme FISAC portant Aide à l'investissement des entreprises pour la mise en valeur des vitrines, la modernisation de l'outil de travail, la sécurisation et l'accessibilité, adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Hamois le 19 octobre 2011.

Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

PROGRAMME « FISAC » : REGLEMENT PORTANT AIDE A L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES POUR LA MISE EN VALEUR DES VITRINES, LA MODERNISATION DE L'OUTIL DE TRAVAIL, LA SECURISATION ET L'ACCESSIBILITE :

Vu la délibération du Conseil Municipal de Muille-Villette du 09 février 2011,

Après lecture faite du règlement portant Aide à l'investissement des entreprises pour la mise en valeur des vitrines, la modernisation de l'outil de travail, la sécurisation et l'accessibilité, adopté par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Hamois le 19 octobre 2012,

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Accepte le règlement du programme FISAC portant Aide à l'investissement des entreprises pour la mise en valeur des vitrines, la modernisation de l'outil de travail, la sécurisation et l'accessibilité, adopté par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Hamois le 19 octobre 2011.

Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

**FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT (FISAC)
ATTRIBUTION D'AIDES A L'INVESTISSEMENT AUX COMMERCANTS, ARTISANS,
PARTICIPANTS A L'OPERATION**

Vu le règlement portant Aides à l'investissement des entreprises pour la mise en valeur des vitrines, la modernisation de l'outil de travail, la sécurisation et l'accessibilité des personnes approuvé par délibération du 19 octobre 2011,

Vu l'instruction technique et financière réalisée par le comité d'attribution du FISAC, lors de sa séance du 5 octobre 2011,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Attribue des aides à l'investissement aux commerces et artisans s'engageant dans un programme de travaux de modernisation des vitrines ou outils de travail, comme suit :

Attributaire	FONTAINE Alexis, LES TROENES, 31, rue de Paris 80400 MUILLE-VILLETTE)
Opération	Modernisation de l'outil de		

	travail, Construction d'un espace toilette avec accessibilité handicapé, obligatoire en 2015		
Montant HT des travaux éligibles	8 061,43 €		
Taux de subvention retenu	20%		
Subvention FISAC mobilisée	1612,28 €		
Subvention CCPH mobilisée	806,14 €		
Subvention communale mobilisée	806,14 €		
Total des subventions	3 224,56 €		
Apport du bénéficiaire	4 836,87 €		

Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Les travaux seront réalisés par les entreprises CERQUEIRA et BILLON.

RUE FERREIRA :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 21 janvier 2012, émanant de plusieurs propriétaires habitant l'impasse « FERREIRA », rue de Flamicourt, concernant la route de cette impasse qui est devenue impraticable.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du courrier daté du 30 janvier 2012, qu'il a envoyé à Maître GRAVE, liquidateur judiciaire des biens appartenant à Monsieur FERREIRA, qui se trouve apparemment en liquidation judiciaire, dans lequel il lui est demandé ce qui peut être entrepris pour solutionner ce problème de voirie privée.

Monsieur le Maire fait savoir qu'actuellement et en attendant de donner une suite à ce dossier, la commune de Muille-Villette attend la réponse De Maître GRAVE.
Le Conseil Municipal en prend bonne note.

ACHAT DE MATERIEL :

ACHAT D'UN PODIUM :

Monsieur CHASSELON présente au conseil municipal plusieurs types de podiums qui pourraient servir lors des différentes manifestations qui ont lieu dans la commune.

Le conseil municipal, considérant qu'il serait plus judicieux d'en louer un lors de la fête communale, décide de ne pas en faire l'acquisition ;

SUBVENTION COMMUNALE POUR LE PPC Muillois :

Monsieur le Maire rappelle le courrier émanant du Ping Pong Club Muillois, daté du 20 octobre 2011, sollicitant le conseil municipal pour l'octroi d'une subvention pour l'achat d'une table de ping pong supplémentaire pour un montant de 720 euros,

Il rappelle la réunion du 12 décembre 2011, dans laquelle le conseil municipal demandait qu'un état des lieux des tables existantes soit effectué avant de prendre sa décision,

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'allouer une subvention de 108 euros au PPC Muillois pour l'achat d'une table de ping pong supplémentaire (taux de la subvention 15% du devis présenté).

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU SIVOS DE LA REGION DE PERONNE POUR L'ANNEE 2012 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Muille-Villette, adhérente au SIVOS de la Région de Péronne, peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités :

- versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupements),
- fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après avoir écouté l'exposé du Maire et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L52-1220,
- vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 quater et 1636 B octies,
- vu la délibération du conseil syndical du 13 décembre 2011 fixant les contributions des communes,

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'acquitter la contribution de l'année 2012 au SIVOS de la Région de Péronne, dont le montant s'élève à 1 205,74 euros par versement

d'une participation inscrite au budget à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement).

TRAVAUX AUX ECOLES DE MUILLE-VILLETTE (DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) AU TITRE DE L'ANNEE 2012 :

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cas des économies d'énergie, il serait judicieux de rénover les portes et les fenêtres vétustes des écoles de la commune et les robinets thermostatiques du chauffage.

Il présente à cet effet le projet de rénovation des portes et des fenêtres et des robinets thermostatiques pour un montant des travaux estimé à 38 971,66 euros hors taxes, correspondant à des devis présentés pour un montant de 35 211,26 euros HT (42 112,68 euros TTC) et 3 760,40 euros HT (4 497,44 euros TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et arrête le plan de financement suivant :

- subvention Etat DETR (30%) pour un montant de 11 691,50 euros,
- participation communale sur les fonds propres pour un montant de 34 918,62 euros.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le Maire fait savoir au conseil municipal que la population légale de Muille-Villette à compter du 1^{er} janvier 2012 s'élève à 847 habitants (population municipale : 829 habitants et population comptée à part : 18 habitants) soit 30 habitants de plus qu'au 1^{er} janvier 2006, ce qui représente une augmentation de la population d'environ 3,67 %.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 26 janvier 2012, émanant de Monsieur DERICK, de l'Agence Routière Est, qui fait savoir qu'il sera procédé aux réparations de chaussée de la route départementale 932 par la réalisation de purges, au titre des grosses réparations curatives et de pontage pour les fissures sur chaussée.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 14 décembre 2011, émanant de Monsieur LEBRUN Claude, en réponse au courrier du 07 décembre 2011 que lui a envoyé la commune de Muille-Villette concernant l'évacuation des eaux dans la rue de flamicourt en cas de fortes pluies.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur WARNET Daniel, afin que celui-ci s'explique sur les dérangements qui sont occasionnés lors des manifestations qui ont lieu dans la salle polyvalente, surtout concernant le bruit.

Monsieur le Maire fait savoir que le repas des Aînés aura lieu le 26 février prochain et que chaque conseiller recevra une invitation pour participer à ce repas. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire rappelle qu'une sympathique réunion se déroulera demain 09 février à la mairie pour féliciter nos « graines de champion ». Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire demande qui serait intéressé pour participer à la réunion sur la politique territoriale mise en place par la Communauté de Communes du Pays Hamois . Mme POULLE et Mrs SOUPLY, CHASSELON, FELIX et FRENOIS participeront à cette réunion. M. VAILLANT sera excusé, puisqu'en vacances.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 22 heures 45.

Suivent les signatures.....